

AFFAIRE N°17 - Construction d'un CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL

- Approbation du dossier technique.
- Autorisation de lancer l'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vu l'exiguïté et la dispersion des locaux techniques communaux, la Municipalité de SAINT.DENIS avait envisagé lors du Conseil Municipal du 24 avril 1979 de réaliser à Sainte-Clotilde en extension de l'atelier existant, un Centre Technique Communal. Cette réalisation devant permettre de regrouper les différents services communaux au sein d'un même ensemble, à savoir, le service BATIMENT-VOIRIE - GARAGE et MAGASIN GENERAL.

Cette opération dont le coût s'élevait à 2 300 000 F devait être financée de la façon suivante :

- Emprunt Mutuelle du Mans.....500 000 Frs
- Participation communale B.S. 77.....800 000 Frs
- Emprunt C.D.C.....1 000 000 Frs

2 300 000 Frs
=====

Le Bureau d'Etudes de la Ville ayant terminé le projet de hangars et la Municipalité disposant d'un crédit de 1 300 000 Frs constitué par l'emprunt de 500 000 Frs de la Mutuelle du Mans et par la participation communale de 800 000 Frs.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le dossier technique concernant la construction des hangars ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux, à traiter avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse ;
- de m'autoriser à contracter un emprunt de 1 000 000 de frs auprès de la C.D.D.

M. DUPONT, Secrétaire Général de Mairie, donne des explications sur plan.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux

ADOpte A L'UNANIMITE.

*12/11 - P/le Préfet
Le par délégation
M. Cl. Alarcay
Le chef de Bureau
Touques, da Costa*